

Catéchisme: des députés interrogent sa forme

Fribourg ► Dans le canton de Fribourg, des députés veulent sortir l'enseignement confessionnel de l'horaire hebdomadaire. Précisions.

Le planning des écoliers et écolières fribourgeoises pourrait être prochainement appelé à évoluer. Une motion visant à «sortir l'enseignement religieux confessionnel de l'horaire hebdomadaire», déposée par les députés Savio Michellod (PLR) et Pierre Vial (PS), est actuellement en cours d'examen auprès du Conseil d'Etat.

Selon l'actuelle Loi sur la scolarité obligatoire, il est prévu qu'un «temps soit mis à la disposition des Eglises et des communautés religieuses reconnues pour l'enseignement religieux confessionnel» (art. 23). Les parents qui le souhaitent peuvent cependant en dispenser leur enfant, par simple déclaration écrite et sans qu'aucune

indication de motif ne soit requise. «A notre sens, il n'est pas justifiable qu'une heure de cours soit bloquée pour quelque chose de facultatif», exprime le député Savio Michellod. «De l'avis des enseignants (dont fait partie son collègue Pierre Vial, ndlr), il serait préférable que cette heure d'étude soit utilisée pour un enseignement utile à tout le monde.»

Le texte de la motion avance comme principal argument «la fréquentation de ces cours en chute libre depuis quelques années» et le fait que «cette pratique ne correspond plus à une demande des parents dans leur majorité». «Les statistiques (données par le Conseil d'Etat pour l'année 2020: ndlr) sont sans appel», formule encore l'argumentaire, mentionnant un taux de participation au Cycle 3 (9H-11H) «pouvant aller jusqu'à 85% d'élèves dispensés». Tout en indiquant que «de manière générale,

le taux de participation aux cours confessionnels était alors d'un peu plus de 50%».

«Notre but n'est pas d'attaquer les religions établies»

Savio Michellod

Plus précisément, les statistiques 2020 indiquent pour le Cycle 3 une moyenne de 47,1% d'élèves dispensés, soit un taux de fréquentation de 52,9% sur l'ensemble des élèves du canton. Ce taux monte même à 58,3% si on ne tient pas compte de la 11^e année, où cette heure d'enseignement confessionnel s'ajoute au cours «Éthique et cultures religieuses» rendu obligatoire cette année-là.

En effet, du côté francophone, cet enseignement culturel sur les religions, qui vise la connaissance et la compréhension interculturelles, est obligatoire entre la 9H et 10H pour les élèves ne suivant pas l'enseignement confessionnel. Dans la partie germanophone du canton, son pendant allemand est obligatoire pour tous les élèves du 3^e cycle, qu'ils et elles suivent ou non l'enseignement religieux confessionnel.

Du côté des Cycles 1 et 2 (1H-8H), il a été relevé en 2020 un taux de participation encore majoritaire, à hauteur de 51,8%. Autant de chiffres à mettre en correspondance avec le pourcentage de la population se déclarant catholique ou protestant réformé dans le canton, à savoir 64,8% en 2022.

Quant à la baisse de la fréquentation, les dernières données indiquent que pour les classes de 1H à 8H, 49%

des élèves suivent encore ce cours en 2022-2023 (contre 52% en 2020-2021). A noter que la baisse n'intervient que du côté des élèves catholiques, le pourcentage de réformés étant stable. Au troisième cycle, le pourcentage passe de 49% de fréquentation à 42% (-6% du côté catholique, -1% du côté réformé).

Les motionnaires sont-ils confiants? «Le Conseil d'Etat travaille à une proposition qui serait acceptable», formule le député. «Nous savons que c'est un sujet évidemment sensible. Notre but n'est pas d'attaquer les religions établies.»

Le 1^{er} mai, la conseillère d'Etat Sylvie Bonvin-Sansonnens (Vert-es), chargée de l'Instruction publique, recevra une délégation des deux Eglises reconnues pour échanger sur la question. Affaire à suivre.

ANNE-SYLVE SPRENGER/PROTESTINFO

Trente ans après le génocide rwandais, l'implication des catholiques et de l'Eglise dans la tragédie est encore scrutée. L'agence vaticane Fides présente le résultat de ses recherches

L'Eglise rwandaise en question

RAPHAËL ZBINDEN

Génocide ► Felicitas a été assassinée à l'âge de 60 ans. Cette religieuse catholique de Gisenyi, dans l'ouest du Rwanda, appartenait à l'ethnie hutue. Elle et ses sœurs ont accueilli des réfugiés tutsis fuyant les massacres. Le 21 avril 1994, elle est emmenée avec ses 30 consœurs dans un cimetière pour y être exécutée. Les ravisseurs craignent cependant la colère de son frère, colonel dans l'armée régulière, et lui proposent de s'enfuir. Felicitas refuse de quitter les autres religieuses et tombe avec elles dans la fosse commune. Cette histoire est l'une de celles rapportées par le journaliste Stefano Lodigiani, de Fides, dans un récent article lié à la commémoration du génocide rwandais. L'agence missionnaire vaticane a réalisé depuis trente ans des recherches approfondies sur les événements du Rwanda.

Trois évêques assassinés

Des données recueillies en l'occurrence «non sans difficultés», relève Stefano Lodigiani. Les chiffres ont révélé 248 victimes parmi le personnel ecclésiastique. Une liste toutefois «sans aucun doute incomplète», car ne prenant pas en compte les séminaristes, les novices et un grand nombre de laïcs.

Des membres du clergé et des laïcs ont succombé en tentant de porter secours aux personnes menacées. Trois évêques ont ainsi été tués à Kabgayi, au centre-ouest du Rwanda, le 5 juin 1994, avec un groupe de prêtres qui les accompagnaient pour apporter de l'aide aux populations déplacées et épuisées par la violence. Trente mille personnes déplacées, Hutus et Tutsis, s'étaient rassemblées dans la ville, trouvant refuge dans des structures catholiques ouvertes à tous et toutes. Bien qu'ils aient eu la possibilité de se mettre à l'abri, ils ont voulu rester sur place pensant que leur présence protégerait l'ensemble de la popu-



Vêtements laissés par des victimes du génocide dans une église où ils et elles avaient cherché refuge. KEYSTONE

lation. Ils ont été assassinés par les soldats rebelles du FPR (Front patriotique rwandais) sous la protection desquels ils avaient été placés.

Mais Fides note que cela n'a pas été le cas de tous les fidèles. «Il s'agit d'un véritable génocide, dont les catholiques sont malheureusement aussi responsables», avait ainsi confirmé le pape Jean Paul II le 15 mai 1994. A l'époque, 44% de la population rwandaise était catholique, le reste étant principalement d'obédience protestante. Que des chrétiens et des catholiques aient participé au génocide est donc une évidence. Mais des accusations ont aussi surgi contre des prêtres et des évêques. Des milliers de personnes ont été massacrées dans les églises où

Rome a reconnu avoir commis un certain nombre d'erreurs

elles avaient trouvé refuge, note le journal britannique *The Guardian*. Selon le Tribunal pénal international des Nations unies pour le Rwanda (rapport publié en 2005), 5000 personnes ont notamment été tuées dans l'église catholique de Ntarama le 15 août 1994. Toujours selon les Nations unies, le Père Athanase Seromba a ordonné que son église soit détruite au bulldozer alors que 2000 Tutsis s'y trouvaient réfugiés. Le prêtre catholique Wenceslas Munyeshyaka aurait aidé à dresser des listes de personnes à tuer et aurait violé des jeunes femmes.

Pas de responsabilité «institutionnelle»

Lors du Grand Jubilé de l'an L'Eglise au Rwanda a aussi été accusée de compromission

voire de complicité à un plus haut degré, notamment par certains liens étroits avec l'élite hutue. L'archevêque Vincent Nsengiyumva a siégé au comité central du parti au pouvoir pendant près de quinze ans, alors même que celui-ci mettait en œuvre des politiques discriminatoires à l'égard des Tutsis, affirme *The Guardian*. Au lieu d'utiliser ses affiliations politiques pour exhorter le régime à mettre fin aux tueries, l'archevêque a refusé de parler de génocide. Des témoins ont même déclaré qu'il avait assisté à l'assassinat de prêtres, de moines et d'une religieuse tutsie.

Lors du Grand Jubilé de l'an 2000, les évêques du Rwanda ont adressé à Dieu une demande

de pardon pour les péchés commis par les catholiques pendant le génocide. En 2016, les prélats rwandais ont reconnu que des membres de l'Eglise avaient planifié, aidé et exécuté le génocide, et que l'Eglise locale avait par la suite résisté aux efforts du gouvernement et des groupes de survivants pour reconnaître la complicité de l'Eglise dans les massacres.

Pendant les deux décennies qui ont suivi le génocide, le Vatican a cependant soutenu que, bien que des membres du clergé aient commis des crimes terribles, l'Eglise ne portait aucune responsabilité au niveau de l'institution.

François demande pardon

Après le génocide, un réseau catholique a aidé des prêtres et des religieuses qui avaient été complices des violences à rejoindre l'Europe et à échapper à la justice, rapporte le journal britannique. Wenceslas Munyeshyaka a pris en charge une église catholique à Gisors, dans le nord de la France, tandis qu'Athanase Seromba a changé de nom et est devenu curé à Florence. La Suisse Carla del Ponte, procureure générale du Tribunal pénal international pour le Rwanda, a par ailleurs accusé le Vatican d'avoir fait obstruction à l'extradition d'Athanase Seromba en vue de son jugement.

Rome a reconnu par la suite avoir commis un certain nombre d'erreurs. Dans le cadre d'une rencontre avec le président rwandais, Paul Kagame, en 2017, le pape François a demandé pardon pour le rôle de l'Eglise catholique dans le génocide. Les «péchés et les manquements de l'Eglise et de ses membres» ont «défigurés le visage» du catholicisme, avait déclaré le pontife. Il avait admis que certains prêtres et religieuses catholiques avaient «succombé à la haine et à la violence» en participant au génocide.

CATH.CH